

Rapporteure générale / Rapporteur général

Publication	Du 17 décembre 2024 au 12 janvier 2025
Télétravail	Jusqu'à 3 jours par semaine
Prise de poste souhaitée	6 mars 2025, pour une durée de 4 ans renouvelable une fois

Autorité administrative indépendante, l'Autorité de la concurrence (ci-après, « l'Autorité ») veille au bon fonctionnement concurrentiel de l'économie en France. Sa compétence transversale la conduit à intervenir dans tous les secteurs économiques.

Figurant parmi les autorités de concurrence les plus reconnues, l'Autorité est également en pointe sur les nouvelles problématiques liées à l'économie numérique et au développement durable.

Les missions principales de l'Autorité sont de sanctionner les pratiques anticoncurrentielles au titre du droit français et du droit européen, de contrôler les opérations de concentration, de participer à la régulation des professions réglementées du droit et de conseiller les pouvoirs publics sur les questions de concurrence.

L'instruction des dossiers est menée en toute indépendance par les services d'instruction, placés sous la direction de la rapporteure générale ou du rapporteur général. Au terme d'une procédure contradictoire, les affaires sont examinées par le collège de l'Autorité, composé de dix-sept membres issus de la sphère publique et du secteur privé.

[En savoir plus sur nos missions.](#)

L'environnement du poste

Les services d'instruction de l'Autorité (soit environ 120 personnes) sont essentiels dans la réalisation de ces missions. Ils comprennent six unités d'instruction spécialisées par secteurs économiques (numérique, télécommunications, transport, santé, énergie, grande distribution etc.), chacune composée d'une dizaine d'agents et dirigée par une ou un rapporteur(e) général(e) adjoint(e). En plus de ces unités, il existe un service chargé du contrôle des concentrations, un service des investigations responsable de la détection des pratiques et de l'organisation des enquêtes, un service économique chargé de l'expertise économique et un service de l'économie numérique qui soutient l'ensemble des services d'instruction sur les sujets numériques et les outils d'enquête innovants.

L'ensemble de ces services est dirigé par une rapporteure générale ou un rapporteur général qui coordonne leurs activités dans le respect de la séparation, prévue par la loi, entre la fonction d'instruction et la fonction de jugement au sein de l'Autorité. Elle ou il est assisté(e) de deux conseillères ou conseillers chargé(e)s de la clémence et des enjeux de développement durable. Elle ou il assure le lien avec le président de l'Autorité, le collège et les services de la présidence (direction juridique, cabinet, direction des affaires européennes et internationales, direction de la communication et secrétariat général).

Conformément à l'article R. 463-3 du code de commerce, la rapporteure générale ou le rapporteur général est nommé(e) pour une durée de quatre ans renouvelable une fois.

Quelles seront vos missions ?

En tant que rapporteur(e) général(e), vous serez chargé(e) de la direction des enquêtes relatives aux pratiques anticoncurrentielles et au contrôle des opérations de concentration, en garantissant la qualité de l'analyse juridique et économique effectuée par les équipes. Vous aurez pour responsabilité de faire en sorte que les procédures d'instruction soient mises en œuvre de manière efficace et en temps opportun en fonction des priorités de l'institution. Vous aurez pour responsabilité de définir et de mettre en œuvre une stratégie d'instruction claire et cohérente pour l'ensemble des dossiers contentieux. Vous hiérarchiserez les dossiers afin d'optimiser les délais d'instruction, en fonction de leur complexité, de leur conséquences sur le marché et des priorités de l'institution, en allouant de manière optimale les ressources humaines et technologiques des services sous votre responsabilité.

Vous serez responsable de la direction et de la coordination de l'ensemble des services d'instruction de l'Autorité. Dans ce cadre, vous veillerez à mettre en place une culture inclusive qui favorise le bien-être au travail et l'efficacité des collaborateurs au sein des services d'instruction.

Vous favoriserez une communication fluide et efficace entre les unités relevant de votre autorité mais également avec le collège et les services de la présidence. Vous maintiendrez des relations constructives avec les parties prenantes externes, en particulier les entreprises et leurs conseils. Vous promouvrez l'utilisation des technologies de pointe, y compris l'intelligence artificielle, pour améliorer l'efficacité des enquêtes et des analyses de vos services.

Vous représenterez l'Autorité sur les sujets relevant de votre compétence auprès des autorités publiques, en particulier auprès de l'Assemblée nationale, du Sénat, des administrations centrales, et notamment de la DGCCRF, ou d'autres autorités administratives, et lors de conférences ou événements publics.

Enfin, vous entretiendrez des relations étroites avec la Commission européenne et les autorités de concurrence européennes et internationales, dans le cadre notamment du réseau européen de concurrence (REC), du réseau international de concurrence (ICN) ou de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Qui êtes-vous ?

Nous recherchons une candidate ou un candidat doté(e) de compétences solides en droit de la concurrence et en économie garantissant la qualité et la robustesse de l'instruction des dossiers et le recul nécessaire pour mener une stratégie d'instruction ambitieuse. L'aptitude à définir une vision claire et à aligner les objectifs de l'organisation sur cette vision est essentielle.

Une compétence en planification stratégique, en gestion de projet et en conduite du changement, reposant sur une solide expérience managériale, est nécessaire afin de gérer des équipes multidisciplinaires dans leurs dimensions professionnelle et humaine, d'assurer la qualité de vie au travail et la motivation des agents, de veiller au respect des objectifs de l'Autorité en matière de diversité, d'inclusion et de sobriété environnementale, et d'assurer des relations fluides avec les autres services de l'institution.

Une bonne connaissance du fonctionnement des entreprises est souhaitable.

De plus, vous devez avoir d'excellentes compétences en communication, tant à l'oral qu'à l'écrit, et être capable d'interagir avec diverses parties prenantes pour défendre et promouvoir les positions de l'institution.

Enfin, vous devrez faire preuve de résilience et d'adaptabilité, avec une capacité à naviguer dans des environnements complexes et à vous adapter au changement.

Profil et qualifications

Conformément à l'article R. 461-3 du code de commerce, la rapporteure générale ou le rapporteur général est nommé(e) parmi les membres du conseil d'Etat, les magistrats, les fonctionnaires de catégorie A et les

personnes pouvant justifier d'une expérience d'au moins cinq ans dans le domaine du droit de la concurrence et titulaires d'un des diplômes permettant d'accéder à un corps de catégorie A.

Un Master ou Doctorat en droit, économie, ou dans une discipline connexe est souhaitable ainsi qu'une maîtrise de la langue anglaise et un minimum de 10 ans d'expérience probante dans des fonctions ayant requis de solides compétences managériales et comportementales.

Modalités de candidature et de recrutement

L'Autorité de la concurrence s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de diversité et d'inclusion et encourage la diversité des candidatures.

Vous pouvez adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) par courriel au plus tard le **12 janvier 2025** à l'adresse suivante : recrutementRG@autoritedelaconcurrence.fr, sous la référence RG.2025.

Votre lettre de motivation devra décrire votre conception du rôle de rapporteur(e) général(e) et votre projet pour la durée de mandat, en 5 pages au maximum.

Votre candidature sera ensuite examinée par un comité de sélection chargé d'éclairer le choix de la ou du ministre chargé(e) de l'économie qui désigne la ou le rapporteur(e) général(e), après avis du collègue de l'Autorité, conformément à l'article L. 461-4 du code de commerce.

Préalablement à leur audition, les candidat(e)s seront invité(e)s à un entretien d'évaluation de leurs compétences managériales et comportementales réalisé par un prestataire extérieur spécialisé.

Conditions de rémunération

La rémunération de la rapporteure générale ou du rapporteur général est composée d'une part fixe et d'une part variable. La rémunération fixe est composée d'une part indiciaire et d'une part indemnitaire. La rémunération indiciaire dépend de l'expérience professionnelle de la ou du candidat(e) et varie, pour les agents ayant la qualité de fonctionnaire, selon le classement indiciaire détenu dans son corps d'origine par la ou le titulaire de l'emploi. Cette rémunération peut être complétée d'une part indemnitaire variable en fonction des résultats atteints.

Contacts

Des renseignements peuvent être pris auprès de :

- Stanislas Martin, rapporteur général : 01 55 04 00 82
- Maël Guilbaud-Nanhou, secrétaire général : 01 55 04 00 14